

Ville de Maisonneuve,
District de Montréal
Comté d' Hochelaga, P. Q.

Le 7 Février 1894

à son Honneur le Maire,
de la Municipalité de la Côte
Sainte-Justine, (Village)
District de Montréal,
Comté d' Hochelaga, P. Q.

Monsieur

Il a déjà été question par
requêtes, entre les municipalités
de Maisonneuve, de la Longue-
Pointe et la vôtre, concernant
l'ouverture et continuation de
l'avenue Lasalle, entre les
deux municipalités.

Considérant, que, ce manque de
communication est un obstacle
sérieux pour les progrès et l'intérêt
de votre municipalité, comme de la
nôtre, nous nous permettons, de
réitérer notre demande, pour
que ce chemin soit ouvert
au public.

Et nous ne cessons de prier,

pour votre succès,
demeurant vos très humbles
et obéissants serviteurs

J. A. Carou	Conseiller
Ludov. Renaud	conseiller
in Linnages	Conseiller
B. B ^{te} Jean	conseiller
Ovila Define fils	Boucher
Joseph Renaud	Propriétaire
Damasc. Benoit	Propriétaire
Adilard Bertrand	Pool Room.
J. B. Define	Propriétaire
J. G. Auelin	Maple Leaf.
W. B. B ^{te}	Contracteur
M. Richard	Épicier
L. Pigeon	prop. verticelle
L. Duchesne	
L. Duchesne	prop. forgeron
V. J. C. Brault; M. J.	propriétaire

27 Février 1894

P1/C,7

Province de Québec.

Municipalité du Village de la Côte Visitation.

Aux

habitants de la municipalité du Village
de la Côte Visitation.

AVIS public

est par les présentes donné par Jean Baptiste
Napoleon Chabot, maire, qu'il se tiendra
une assemblée publique des électeurs de
cette municipalité, lundi, dix-neuvième
jour du mois de Mars, mil-huit-cent-
quatre-vingt-quatorze, dans la salle
municipale, à dix heures de l'avant-midi,
à l'effet de procéder à l'élection d'un
conseiller municipal en remplacement de
monsieur Ouisiphore Cadot dont l'élec-
tion est annulée par la cour de circuit.

Donné ce huitième jour du
mois de Mars, mil-huit-cent-quatre-
vingt-quatorze.

M. Chabot Maire

8 Mar 1894

P1/C,7

P1/C,7

CANADA.
PROVINCE DE QUEBEC }
DISTRICT DE MONTREAL.

Municipalité du Village de la Cote Visitation.
District de Montréal, Comté d'Hochelaga.



A Monsieur le Président
du comité de santé de Montréal,

Monsieur,

J'ai reçu instruction de la part du conseil de cette municipalité de vous demander de faire discontinuer immédiatement les dépôts de déchets, etc., de la ville de Montréal sur une partie de la propriété de M. Joseph Brunet, située dans la Cote Visitation à une centaine de pieds d'une école fréquentée par plus de 300 enfants; ce qui certainement est un grand danger pour la santé publique.

Esperant que vous prendrez cette lettre en considération sous le plus court délai.

Je demeure, Monsieur,
Votre très-humble serviteur,

J. M. Desnoyers,
secrétaire-trésorier.

P. O. De Lorimier.
5 Avril, 1894.

P1/C,7

CANADA.
PROVINCE DE QUEBEC }
DISTRICT DE MONTREAL.

Municipalité du Village de la Côte Visitation.

District de Montréal, Comté d'Hochelega.

A son honneur le Maire
de Montréal.

Votre honneur.

J'ai reçu instruction de la part du conseil de cette municipalité de vous demander de faire discontinuer immédiatement de déposer des détritus, déchets, etc, de la ville de Montréal en dedans des limites de la Côte Visitation à une certaine de pieds d'une école fréquentée par plus de 300 enfants; ce qui certainement est un grand danger pour la santé publique. Une pareille demande a été faite ces jours derniers à Monsieur le Président du Comité de santé de Montréal, et cependant ces dépôts se font encore tous les jours. Si votre honorable conseil ne veut pas faire discontinuer ces abus immédiatement la municipalité de la Côte Visitation sera obligé de se servir de la loi.

20 avril.
1894.

J'ai l'honneur d'être,

Votre honneur,

Votre très-humble serviteur,
J. P. Desrochers, Sec. Trés.

P1/C,7

DÉLAVÉ

Albert E. de Lorimier.

Eug. H. Godin.

de Lorimier & Godin.

Avocats.

Bâtisse du
Crédit Foncier Franco-Canadien.
Rue St. Jacques, 30.

TELEPHONE 1037.

Montréal, Mai, 5 - 1894

Messieurs le Maire,
et Messieurs les Echevins de
la Cité de Montréal

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous infor-
mer que M. M. Camille Bourdon, Charles
Promillet et autres Citoyens de la Cité de Montréal
vous ont donné instruction de vous notifier
que la Cité de Montréal dispose ou fait disposer
en vue de leurs propriétés dans la limite
de la Cité de Montréal des matières de vidanges
et des déchets qui incombent le voisinage;
Nos clients protestent contre ce dépôt malheureux
et à moins que la Corporation de la Cité de Mon-
tréal, ne fasse cesser ces dépôts immédiatement,
tenus, nous avons instruction de prendre
les procédures nécessaires pour l'y contraindre
et de lui réclamer en justice tous dommages
que nos clients ont pu et pourront souffrir
à raison de ces dépôts.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,

vos

Respectueux
Avocats

P1/C,7

Montréal, 19 mai 1894.

Monsieur,

J'ai reçu instructions du comité des finances de Montréal de vous prier de vouloir bien faire savoir au conseil municipal de *Cité Visitation* que la corporation de Montréal ne peut attendre plus longtemps pour le paiement du compte d'eau qui lui est dû, et que si ce compte ne lui est pas payé avant le 1er. juin prochain, elle sera forcée de priver cette municipalité de son approvisionnement d'eau.

Veillez me croire,

Votre obéissant serviteur,

L. O. David
Greffier de la Cité

P1/C,7

Succession Lionais

Bureaux: 402 New York Life
P. O. B. 957. TELEPHONE 2547.

ALFRED LIONAIS - HENRI LIONAIS
ADMINISTRATEURS

Montreal, le 22-1894.

Messieurs

Le Secrétaire D'ici
Municipalité Village de la Côte de la Visitation
P.O. Deserrière

Cher Messieurs,

En consultant les registres du Registrateur d'Notchelaga & Co., nous trouvons que votre municipalité a cédé à la ville de Montreal, la rue Rachel. Vous seriez bien aimable de nous laisser savoir quand et par quels titres votre municipalité est devenue acquiescente des terrains appartenant à la Succession Lionais sur les quels passe cette rue, ceci nous éviterait des recherches peut-être très longues.

Respectueusement
A. Lionais

P1/C,7

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC }
DISTRICT DE MONTREAL.

Municipalité du Village de la Cote Visitation.
District de Montréal, Comté d'Hochelaga.

28 juin, 1894.

Messieurs A. & H. Loriai
Montréal.

Messieurs,

En réponse à la votre en
date du 22 courant, je dois vous dire que
la municipalité de la Cote Visitation a cédé
à la Ville de Montréal la rue Rachel depuis l'avenue
Papineau à la rue d'Herbville, suivant les titres
que la loi pouvait lui accorder jusqu'au jour
de la donation, sauf tout recours contre cette
dernière.

Votre humble serviteur,

J. A. Desrochers.

Sec. Trésorier.



Lettre a Messrs. H.

Lionais.

28 juin, 1894

P1/C,7